

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

30

**ACTION CULTURELLE : Attribution de subventions et conventions financières 2026
avec les associations culturelles conventionnées**

Mme NESME

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Afin de réaffirmer son engagement auprès des acteurs culturels œuvrant sur son territoire, la ville d'Avignon a conclu des conventions d'objectifs culturels prévues en général pour une période de trois ans.

En parallèle de ces conventions d'objectifs, la Ville établit des conventions financières qui les complètent et précisent chaque année le montant alloué à chaque association, respectant ainsi la règle de l'annualité budgétaire et permettant de dimensionner le montant des subventions en fonction des actions réalisées chaque année. Des acomptes ont été votés en faveur de ces associations lors du Conseil municipal du 20 décembre 2025.

Compte tenu des actions réalisées en 2025 et des projets programmés en 2026, il vous est proposé, pour cette année, de consentir au versement du solde des subventions de fonctionnement pour une somme totale de 1 749 333 € dont vous trouverez la répartition dans le tableau dédié, en annexe.

Etant ici précisé que l'association de Gestion du Festival d'Avignon perçoit deux subventions : l'une pour l'exercice de ses activités et missions à l'année et son fonctionnement général, l'autre en investissement, s'inscrivant dans la continuité du soutien apporté par la Ville pour maintenir à niveau ses équipements.

Pour l'exercice 2026, la subvention d'investissement a été approuvée lors du Conseil municipal du 20 décembre 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Vu les projets de conventions financières annexés.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les conventions financières pour l'année 2026, en annexe de la présente délibération, à intervenir avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif également présenté en annexe ;
- **ACCORDE** les subventions pour les montants fixés dans les conventions financières ;
- **IMPUTE** la dépense de 1 749 333 € relative au solde de subvention des acteurs culturels conventionnés au chapitre 65 du budget principal de la Ville ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer les conventions et toutes pièces à intervenir.

ADOpte

Pour : 36

Abstention : 14

M. Laurent ROCHUT, Mme Violeta LUKIC et Mme Mathilde LOUVAIN quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Le Maire

M. Olivier GALZI



Le Secrétaire de Séance

M. Nicolas DONNADILLE



PARVENU A LA PREFECTURE LE

02/07/2026

ACTE PUBLIE LE 15/07/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :